



LIVRET D'ACCUEIL 2025-2026



EN PETITE SECTION

À L'ECOLE MATERNELLE DES LIBELLULES DE LAGNES



**Ecole maternelle
des Libellules de Lagnes**
rue de la République 84800 LAGNES
04 90 20 28 41
ce.0840979h@ac-aix-marseille.fr

Les horaires de l'école sont les suivants :

- le matin : - accueil : de 08h50 à 09h00
- sortie : de 11h50 à 12h00
 - l'après-midi : - accueil : de 13h20 à 13h30
- sortie : de 16h20 à 16h30
- les lundis, mardis, jeudis et vendredis

Les temps périscolaires :

- Les temps de garderie du matin et du soir sont gérés par la mairie : 04 90 20 30 19
accueil@lagnes.fr
<https://www.lagnes.fr/garderie-municipale/>
- Le temps de cantine est géré par l'association « Goûts et couleurs » : <https://www.lagnes.fr/scolaire-periscolaire/restaurant-scolaire/>

Présentation de l'équipe :

Aurélie CHABAL



[\(aurelie.chabal@ac-aix-marseille.fr\)](mailto:(aurelie.chabal@ac-aix-marseille.fr))
enseignante

Anna TEMPORIN



[\(anna.temporin@ac-aix-marseille.fr\)](mailto:(anna.temporin@ac-aix-marseille.fr))
enseignante

Karine CUREL



[\(karine.curel@ac-aix-marseille.fr\)](mailto:(karine.curel@ac-aix-marseille.fr))
directrice
enseignante

Caroline TITZ



[\(caroline.titz@ac-aix-marseille.fr\)](mailto:(caroline.titz@ac-aix-marseille.fr))
actuellement
enseignante

dans la classe de Mme CUREL
tous les vendredis après-midi

Chaque enseignante est actuellement secondée par :

Manuela BRIFFA



ATSEM

Manuela assure également
la cantine

Delphine CLAUZON



ou

Delphine assure également
la garderie du matin
et la cantine

Justine JACQUES



Justine assure également
la cantine et
la garderie du soir

Qu'est-ce que l'école maternelle ?

C'est une école préparatoire à la scolarité élémentaire. C'est un lieu d'expériences, d'apprentissages essentiels. L'école maternelle a pour finalité d'aider chaque enfant, selon des démarches adaptées, à devenir autonome et à s'approprier des connaissances afin de réussir les apprentissages fondamentaux. A l'école maternelle, l'enfant établit des relations avec d'autres enfants et avec des adultes. Il exerce ses capacités motrices, sensorielles, affectives, relationnelles et intellectuelles, il devient progressivement un élève. C'est une école où l'espace, le temps et les situations d'apprentissages sont organisés pour que l'enfant agisse et participe.

Qu'apprend-on à l'école maternelle ?

Le programme de l'école maternelle présente les grands domaines d'activités à aborder et fixe les objectifs à atteindre ainsi que les compétences à acquérir avant le passage à l'école élémentaire.

Les enseignements sont organisés en **cinq domaines d'apprentissage** :

- Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions : oral, écrit...
- Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique
- Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques : productions plastiques et visuelles, univers sonores, spectacle vivant...
- Construire les premiers outils pour structurer sa pensée : nombres, formes et grandeurs, suites organisées...
- Explorer le monde : se repérer dans le temps et l'espace, étude du monde du vivant, de la matière, des objets, des outils numériques...

Les engagements

de l'école

Respecter les besoins spécifiques de l'enfant (rythme de vie, sécurité, développement)

L'aider à vivre avec les autres en respectant les règles de vie adaptées à son âge.

Organiser et mettre en œuvre des apprentissages dans le cadre des programmes nationaux.

de la famille

Assurer une fréquentation assidue.

Respecter les horaires définis.

Veiller à ce que l'état de santé de l'enfant soit compatible avec les activités scolaires.

Participer autant que possible à la vie de l'école.

Partageons ces engagements au service d'une scolarisation réussie de votre enfant.

L'année scolaire s'organise en 5 « périodes » (entre les vacances scolaires).

Ce lien vous permettra d'accéder au **calendrier scolaire** officiel de l'année scolaire 2025-2026 :

<https://www.education.gouv.fr/calendrier-scolaire>

En voici le résumé pour notre école (en zone B) :

rentrée scolaire des élèves	reprise des cours à 8h50/9h lundi 1 ^{er} septembre (ou mardi 2 septembre pour les élèves de Petite Section uniquement du fait de la rentrée « échelonnée* » : cf en dernière page)
vacances de la Toussaint	fin des cours : vendredi 17 octobre à 16h20/16h30 reprise des cours : lundi 3 novembre à 8h50/9h
vacances de Noël	fin des cours : vendredi 19 décembre à 16h20/16h30 reprise des cours : lundi 5 janvier à 8h50/9h
vacances d'hiver	fin des cours : vendredi 13 février à 16h20/16h30 reprise des cours : lundi 2 mars à 8h50/9h
vacances de printemps	fin des cours : vendredi 10 avril à 16h20/16h30 reprise des cours : lundi 27 avril à 8h50/9h
pont de l'ascension	fin des cours : mardi 12 mai à 16h20/16h30 reprise des cours : lundi 18 mai à 8h50/9h
vacances d'été	fin des cours : vendredi 3 juillet à 16h20/16h30

Jours fériés hors vacances scolaires :

Ma 11 novembre / Pâques : D 5 et L 6 avril / V 1^{er} mai / V 8 mai / Pentecôte : D 24 et L 25 mai

Une journée en Petite Section de maternelle

L'accueil :

Temps privilégié d'écoute et d'attention portée à chaque enfant.
Moment de liaison entre le monde de la famille et celui de l'école.
Ce moment d'accueil est compris entre 8h50 et 9h...



Les rituels :

Ils sont organisés le matin ou au fil de la journée.
Ces temps collectifs (ou individuels) permettent aux élèves d'entrer dans les activités. Ils font partie intégrante des apprentissages.



Les temps d'apprentissage :

Ils sont organisés soit en grand groupe, soit en petits groupes.
Ces moments sont très importants : répétition et régularité sont essentielles dans la stabilisation des acquisitions.



Les regroupements :

Ces temps collectifs permettent aux élèves de découvrir les activités et de communiquer sur leurs apprentissages, leurs démarches et leurs émotions.



Les temps de récréation :

Les récréations permettent aux enfants de profiter de l'air extérieur, de bénéficier de l'alternance des lieux, d'inventer des jeux



La sieste / temps de repos :

C'est un temps nécessaire. Il répond à un besoin physiologique, moteur, affectif et cognitif et permet à l'enfant d'être dans de meilleures dispositions pour apprendre et découvrir.



Le passage aux toilettes, au lavabo,

l'habillage, le déshabillage (veste, manteau...)

Ce sont des temps qui répondent aux besoins des enfants.



Merci de prévoir pour votre enfant (et ce toute l'année) une **tenue** confortable et facilitant son autonomie : **pas** de ceinture, **pas** de bretelles, **pas** de salopette, **pas** de body, **pas** de combinaison, **pas** de chaussures à lacets + **pas** de chaussures ne tenant pas au pied (tongs, claquettes, sabots...).

Afin de préparer une rentrée « personnalisée » des enfants de Petite Section, merci de m'envoyer un mail AVANT le 1^{er} juillet à aurelie.chabal@ac-aix-marseille.fr avec :

- NOM (en majuscules), Prénom, date et lieu de naissance de votre enfant + NOMS, Prénoms, numéros de téléphone portable, emails, adresse postale des parents (la 2^e adresse postale pour les parents séparés)
- votre choix pour le jour de la rentrée (échelonnée)* : par exemple
 - o « l'une ou l'autre des 2 journées »
 - o ou « le lundi 1er septembre 2025 » en cas d'impossibilité pour la 2^e journée
 - o ou « le mardi 2 septembre 2025 » en cas d'impossibilité pour la 1^{ère} journée
- une **photo NUMERIQUE et RECENTE de votre enfant seul** prise de face devant un fond uni et clair (semblable à une photo d'identité (cf ma photo page 1) mais prise par vous-même avec votre téléphone) (Elle sera imprimée par mes soins pour les divers affichages de la classe)

En juillet, vous recevrez un premier mail vous donnant le jour de rentrée (échelonnée)* de votre enfant. En août, vous en recevrez un second expliquant le déroulement de cette journée.

* **Rentrée échelonnée** (pour les élèves de Petite Section uniquement) :

Nous organisons la rentrée de Petite Section de manière échelonnée.

Cela permet de réduire de moitié les effectifs de ce 1^{er} jour d'école pour être au plus près des enfants.

- La moitié des élèves fera sa rentrée le **lundi 1^{er} septembre** / restera à la maison le mardi 2 septembre
- L'autre moitié fera sa rentrée le **mardi 2 septembre** / restera donc à la maison le lundi 1^{er} septembre
- A partir du jeudi 4 septembre, tous les enfants viendront en classe « normalement ».

Liste de choses à prévoir pour le jour de la rentrée :

- Un grand **cabas** (qui sera conservé à l'école) portant le nom de votre enfant pour amener :
 - o 1 jeu d'affaires de rechange de saison (culotte/slip, pantalon et chaussettes peuvent être en double)
 - o 1 gobelet en plastique rigide portant le nom de votre enfant
 - o les affaires de la sieste → Les enfants disposent d'un matelas (enduit) 60x120cm. Merci de prévoir :
 - o un drap housse 60x120cm, (pas besoin d'alaise imperméable)
 - o un drap plat ou un plaid ou une couette fine 120x180cm selon la saison,
 - o (si besoin) un oreiller avec taie ou un coussin
 - o (si besoin) une petite brosse à cheveux pour les filles
- remarque : les affaires de rechange et de la sieste vous seront remises à chaque période de vacances scolaires.
- o 2 boites de **mouchoirs**
- o 1 paquet de **lingettes** pour bébé
- o 1 **chemise à élastiques** à 3 rabats format A4
- Un **sac à dos** (portant le nom de votre enfant) adapté à la taille de votre enfant (mais aussi à celle de son doudou !!) Il peut contenir : 1 doudou, 1 tétine (si besoin) dans une boite, une casquette (pas de lunettes de soleil) ou un tour de cou (pas d'écharpe), un bonnet... selon la saison (pas de jouet de la maison, pas de bijou, pas de médicament, pas de crème solaire, pas de bonbon ... et ce toute l'année)
- Le marquage du prénom de votre enfant est demandé sur son sac à dos, son doudou, sa boite à tétine, son gobelet en plastique, ses affaires de la sieste et sur toutes les affaires qui peuvent être enlevées (casquette, tour de cou, veste/manteau, gilet, sweat, pull...)

Le jour de la rentrée, un dossier de fiches à renseigner vous sera remis. Il sera à rendre au plus vite.

Il vous y sera demandé (entre autres) de fournir une **attestation d'assurance responsabilité civile et également individuelle accident** couvrant l'année scolaire.

Merci de demander à votre assureur que figurent sur l'attestation tous les points suivants :

les nom et prénom de votre enfant, « assurance responsabilité civile » ET « individuelle accident » écrits noir sur blanc avec (si possible) une validité couvrant la totalité de l'année scolaire.